

- in the case of sales, the GST received will be credited to the departmental tax revenue account of the department which reports the sales in the Public Accounts.
- in case of purchases, the "purchaser of record" will charge the GST against its GST RAA. This means the department which arranges the contract will pay the GST and debit its RAA.

The following is to clarify certain items of the Policy and Guidelines on Goods and Services Tax Implementation.

Invoices Without GST Included

When invoices are received which do not include GST, the action required by departments will depend on the specific circumstances.

Purchases from non-registrants (such as suppliers who sell less than \$30,000 per annum) are not subject to GST and may be paid without any tax implications. If a vendor claims to be a non-registrant and there is doubt concerning this status due to additional knowledge of staff about the vendor, a confirmation of the status may be sought from the regional office of Revenue Canada - Customs and Excise (C&E). Without such extenuating circumstances, the statement of non-registrant

- que, dans le cas des ventes, la TPS reçue sera portée au crédit du compte des recettes fiscales du ministère qui déclare la vente dans les Comptes publics et
- que, dans le cas des achats, «l'acheteur selon les registres», imputera la TPS à son CAR de la TPS. Ainsi, le ministère qui a conclu le contrat payera la TPS et la portera au crédit de son CAR.

Certains points de la politique et des lignes directrices concernant l'application de la Taxe sur les produits et services ont été repris ci dessous.

Factures sur lesquelles la TPS n'est pas incluse

Lorsque les factures reçues ne comprennent pas la TPS, les mesures à prendre par les ministères dépendront des circonstances.

Les articles achetés à des non-inscrits (tels que les fournisseurs qui vendent pour moins de 30 000 \$) ne sont pas assujettis à la TPS et peuvent être payés sans égard à celle-ci. Si un vendeur déclare qu'il est un non-inscrit et que les employés ont des doutes à ce sujet en raison des informations dont ils disposent, on peut communiquer avec le bureau régional de Revenue Canada - Douanes et Accise en vue de confirmer la situation du vendeur en question. Dans les autres